



Site d'enchères en ligne, histoire de fou

Par **julius70**, le **05/12/2014** à **15:18**

Bonjour, voilà la mésaventure qui m'est arrivée. C'est une histoire de dingue ! Il y a une semaine, j'ai acheté deux objets antiques sur E. (site d'enchères en ligne) que je croyais tout à fait acquis légalement. Le vendeur m'a assuré qu'il les avait acquis par échange. Or, il y a peu, j'ai eu la surprise de voir débarquer chez moi deux gendarmes, qui m'ont expliqué que les objets avaient été trouvés illégalement sur un site archéologique. Résultat : le vendeur est en garde à vue. Les objets ont été saisis. Quant à moi, j'ai failli être accusé de recèle, mais ayant prouvé ma bonne foi, ils ont eu la gentillesse de requalifier le chef d'accusation. L'affaire n'est pas encore passée en jugement, mais le gendarme pense que je devrais bénéficier d'un non-lieu en tant qu'acheteur ignorant de la nature frauduleuse des objets.

Seulement, le problème ne s'arrête pas là, ces objets ayant été achetés sur E. J'ai réglé le vendeur au moyen de P. (société de paiement en ligne américaine). La plus grande partie de ces fonds ont été transféré de mon compte bancaire sur mon compte P, comme je n'avais presque rien dessus. Au total : 1500 euros. En tant qu'acheteur, P. a une garantie : on peut déposer un recours en cas d'objet "non conforme à la description", ce que je considère être le cas, puisque je n'étais nullement informé que ces objets provenaient de fouilles illégales (d'ailleurs j'espère que le jugement en fera la démonstration). D'un autre côté la garantie P. ne s'applique pas aux objets tombant sous le coup de la loi (genre drogue, objets terroristes et ???). Un peu pris dans le vent de panique, j'ai demandé à ma banque d'annuler le transfert d'argent vers P.. Mon compte P. va donc se retrouver en négatif, puisque P. a payé le vendeur. Parallèlement, j'ai soumis le litige à P. en leur signalant qu'il y a eu tromperie sur l'origine des objets. Mais ne vont-ils pas invoquer l'exclusion de garantie pour se retourner contre moi, et non contre le vendeur, pour me réclamer le paiement ? Qu'en pensez-vous ?